

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

La gestion et les travaux sur les cours d'eau face au changement climatique



Atelier « La gestion et les travaux sur les cours d'eau face au changement climatique » au 101^e congrès de l'Astee, le 14 juin 2022 à Dunkerque

Introduction

Le changement climatique réinterroge nos modalités d'intervention sur les milieux aquatiques qui auront évolué pour s'adapter à des conditions hydrologiques de températures et de biodiversité différentes. Le Gemapien doit pouvoir anticiper ces évolutions et proposer des actions adaptées dans le temps. Dans ce contexte, comment se positionner dans une projection méconnue et forcément évolutive des effets du climat sur les milieux et avec des solutions techniques encore peu maîtrisées ? Aborder la problématique des programmations pluriannuelles de travaux pour la reconquête du bon état écologique implique de s'interroger sur l'état du cours d'eau dans 20 à 30 ans, mais aussi sur la biodiversité présente alors, les usages qui s'exerceront

dans le lit majeur, les objectifs à atteindre, les techniques disponibles, les dimensionnements à envisager, etc.

Objectifs de l'atelier

Par un jeu de travail en groupes puis d'une restitution plénière, il a été instauré des échanges à partir de deux situations (*exemples de renaturation d'un cours d'eau et de la définition d'un plan de gestion d'une zone humide*) pour questionner nos pratiques d'interventions sur les milieux aquatiques dans un contexte où le changement climatique et ses effets deviennent prééminents (*hydrologies différentes, évolution des milieux aquatiques et de leurs habitats/biodiversité...*). Au-delà, il s'agissait de travailler sur de nouvelles modalités de conduite d'une politique de gestion de travaux incluant une analyse

Fiche d'identité

Date et lieu de l'atelier 14 juin 2022 à Dunkerque

Structure porteuse de l'atelier Astee, Cereg ingénierie et Contrechamp

Nombre de participants 12

Domaine de l'atelier ressources en eau et milieux aquatiques

Mots-clés Changement climatique, Renaturation, Biodiversité, Aménagement du territoire

prospective climat (*incidences sur la conduite de la concertation, émergence de solutions partagées pour faciliter la capacité des gestionnaires à mettre en œuvre leurs démarches de reconquête du bon état des eaux*).

Les deux groupes de travail ont été interrogés sur les points suivants :

- Dans quelles perspectives inscrire la réflexion : court / moyen / long terme ? Quelles ressources (techniques, politiques, stratégiques) mobiliser ? Comment penser et gérer la dimension d'incertitude (ressources...) ?
- Comment prendre en compte une perspective évolutive (point de départ / point d'arrivée / étapes, temporalité...) ? Comment adapter les cadres (procédures, aides, réglementation...) s'imposant à l'action ?
- Quelle(s) « histoire(s) » raconter aux acteurs locaux (élus, porteurs d'intérêts, riverains, usagers, habitants...) ?

Trois grands sujets sont revenus dans les débats des deux groupes

sans naturellement de solutions toutes prêtes, mais avec l'émergence de réflexions et des positions nouvelles à prendre dans ce type de démarches.

Une approche projet à valoriser

Les échanges ont rapidement laissé transparaître les difficultés que rencontrent les gestionnaires à se positionner dans une logique de projet, altérés par des postures et des réflexes liés aux différents cadres existants. L'élu décideur pense principalement aux financements soumis à des conditionnalités de plus en plus fortes, les techniciens s'organisent en conséquence dans des procédures-cadres imposées. Quant aux contraintes réglementaires, elles sont de plus en plus vécues comme pesantes et souvent contradictoires. Or, sans même tenir compte du facteur climatique, la renaturation d'un cours d'eau ou la gestion d'une zone humide ne relèvent pas de la science exacte. Elles s'inscrivent dans un temps long, dépassant les durées des mandats des élus et les cadres financiers et administratifs liés aux programmations institutionnelles.

Dans ce contexte, pouvoir prendre et affirmer ou prendre une position affichant des réorganisations de travaux ou des « non-interventions » au regard de conditions changeantes avérées en hydrologie par exemple apparaît difficile, voire impossible. Quelques exemples ont été évoqués comme l'obligation de créer des passes à poissons alors que l'on sait que les

débâts de certains cours d'eau vont subir des baisses de 30% dans les 10 à 20 ans à venir et donc que les dimensionnements de l'équipement seront très vite obsolètes, condamnant toute fonctionnalité. Afficher d'autres options n'est pas forcément aisé, surtout si elles sont incompatibles avec des orientations du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) ou réglementaires/ liste 2... La pertinence et la validité d'approches de préservation de la biodiversité centrées sur le maintien de certains taxons, dont la présence est amenée à évoluer avec le climat, sont également interrogées. Quant à une stratégie misant sur une nouvelle biodiversité à terme, elle se trouve condamnée par des obligations réglementaires focalisant sur les taxons, eux-mêmes condamnés à disparaître, et l'absence de financements associés !

Une concertation incontournable

L'expérience et la connaissance croissantes détenues par les citoyens sur les conséquences du changement climatique les impactant au quotidien amènent les participants à s'interroger sur la place à leur accorder dans les processus de conception et de mise en œuvre de tels projets. Cette dimension citoyenne est souvent évoquée sans jamais vraiment savoir précisément pour quoi, quand et comment la mobiliser. Entre « faire passer la pilule », « mobiliser les expertises d'usages émanant du terrain » ou encore « ambitionner que l'utilité territoriale du

projet s'exprime », les ambitions et les moyens diffèrent effectivement. Au regard de l'objet de l'atelier, les participants ont cependant envisagé une ambition spécifique. Ils ont considéré que la prise en compte explicite du changement climatique dans la conception de tels projets offrait une réelle opportunité d'en appréhender diverses conséquences de façon appliquée et incarnée. Avec pour intérêt de dépasser les discours anxigènes qui font florès actuellement. Cela exige en retour d'associer les usagers, riverains ou habitants concernés à l'ensemble du processus d'élaboration, en intégrant :

- l'écoute de leurs points de vue lors de l'état des lieux/diagnostic ;
- l'accès pédagogique aux connaissances scientifiques et techniques mobilisées ;
- une contribution à la réflexion menant à des choix stratégiques ou opérationnels.

Pour animer les réflexions communes, ont été évoqués le recours à des scénarios climatiques favorisant une posture prospective, aux services rendus par ces milieux ou encore l'idée que les débits réglementaires peuvent évoluer.

Un aménagement des territoires à repenser

La question de l'eau et de l'aménagement du territoire est évoquée dès lors que le sujet du changement climatique est abordé. La transformation de l'organisation territoriale avec les lois NOTRe et Maptam apporte de nouvelles compétences dans l'escarcelle des EPCI-FP dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et

des inondations (Gemapi), en plus de celles du développement économique et de l'aménagement du territoire. Cette situation suscite davantage de questionnements qu'auparavant sur les responsabilités des élus dans leur rôle d'aménageurs du territoire, en particulier face aux phénomènes extrêmes des inondations, des incendies et des pénuries d'eau potable, accrus par le changement climatique.

Dans le cadre des conflits d'usages attendus autour de la ressource proprement dite, la prise en compte des milieux aqua-

tiques pourrait permettre d'élargir les débats pour une véritable gestion intégrée eau et territoire. Ainsi une reconnexion de l'organisation territoriale (donc des pressions) avec la capacité des milieux à recevoir éviterait de sans cesse se retrouver dans des postures de corrections des projets, mais bien dans une dynamique d'anticipation, donc d'évitement (parent pauvre des séquences Éviter, Réduire, Compenser).

Ainsi après deux heures de travail, les axes de réflexions évoqués interpellent nos façons d'aborder

ces projets. Ils posent surtout le constat d'une nécessité d'anticiper sur les probables évolutions de milieux et d'adapter l'application de la réglementation et des financements en conséquence, tout en veillant que l'incertitude n'aboutisse pas à justifier de ne rien faire.

Jacques de la Rocque

Cereg ingénierie, Membre de la commission Ressources en eau et milieux aquatiques de l'Astee

Jean-Baptiste Chemery

Contrechamp

Atelier réalisé au 101^e congrès de l'Association scientifique et technique pour l'eau et l'environnement (Astee) organisé à Dunkerque en 2022.